

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 juin 2014 à 19 h  
Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

---

**CA14 30 06 0178**

**OUVERTURE - SÉANCE**

À 19 h 05

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

**Mot d'ouverture de la mairesse**

**Madame la mairesse, Chantal Rouleau**, souhaite la bienvenue à tous et salue les élus, les directeurs et le commandant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 49, présents à cette séance.

**Madame Rouleau** annonce le début des travaux de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis. Les travaux ont débuté sur le premier tronçon situé entre la 87<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste. Les travaux s'échelonnent jusqu'au mois de septembre. Par la suite suivront les travaux sur le tronçon 2, situé entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 71<sup>e</sup> Avenue et le tronçon 3, allant de la 71<sup>e</sup> Avenue au boulevard Rivière-des-Prairies. Ces travaux sont en lien avec l'arrivée de la gare de Rivière-des-Prairies du train de l'Est et permettront le développement résidentiel et commercial de ce secteur.

**Madame Rouleau** annonce également le début des travaux de la phase 2 à la Maison du citoyen, le contrat ayant été octroyé récemment. L'aménagement permettra de rassembler toutes les directions de l'arrondissement, et ce, à compter de décembre 2014. Le déménagement des équipes se fera par étapes. Ce regroupement permettra d'optimiser l'offre de service de l'arrondissement, d'augmenter l'efficacité des équipes et générera des économies de loyer. L'aménagement de cet ancien couvent en bureaux administratifs s'inscrit également dans le projet de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Enfin, **madame Rouleau** invite les citoyens à l'inauguration de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles le samedi 5 juillet prochain. De la musique, des amuseurs publics et des activités se succéderont tout l'été. C'est sur ce site que se tiendra cette année le marché public de l'arrondissement.

ADOPTÉ

10.01

**CA14 30 06 0179**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juin 2014 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA14 30 06 0180**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire du 6 mai 2014 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2014.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**Six citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :**

Plainte sur les travaux de la rue Notre-Dame et la 53<sup>e</sup> Avenue.

Plainte sur la tonte écologique du parc Pierre-Payet.

Mise au point sur les suggestions du dernier conseil relativement à la Maison de la culture Pointe-aux-Trembles.

Demande d'installer des bacs de récupération du jardin communautaire Richelieu.

Plainte sur le nettoyage de la rue Notre-Dame.

Demande d'implanter des mesures visant à réduire la vitesse sur la rue Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Notre-Dame.

---

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Monsieur le conseiller Manuel Guedes** invite des citoyens à se procurer la carte du réseau cyclable de l'arrondissement où on y retrouve, en plus du réseau cyclable, les parcours patrimoniaux de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles, les principaux parcs et les activités qui y sont offertes.

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** souhaite une bonne fête des Pères à tous les papas. Il annonce le lancement de la programmation estivale et la tenue des activités sportives dans les parcs tout au long de l'été. Il invite la population à encourager les jeunes sportifs de l'arrondissement et à consulter la programmation estivale sur le site Web de l'arrondissement.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** invite les citoyens à la consultation publique sur la revitalisation du boulevard Gouin le mercredi 11 juin prochain à compter de 18 h au Centre communautaire de Rivière-des-Prairies. Elle explique le programme de cette soirée et termine en souhaitant une bonne fête des Pères.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** informe les citoyens sur la collecte des encombrants qui aura lieu dans la période des déménagements. Il donne les matières acceptées et celles qui sont exclues. Il rappelle que les souches, les troncs et les branches d'arbres de feuillus ne seront pas acceptés, et ce, afin de lutter contre l'agrile du frêne. Les personnes concernées doivent communiquer avec le 311.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** annonce l'adoption, par le comité exécutif du plan d'action 2014-2017 de lutte à l'insalubrité. Elle explique le plan et donne les cinq principes directeurs, à savoir, exiger les corrections par le propriétaire, encourager l'amélioration des logements, sévir contre les propriétaires délinquants, soutenir les locataires et éviter la stigmatisation. Elle termine en invitant les résidents de l'arrondissement à participer à la fête des voisins le 7 juin prochain.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** annonce la tenue d'un forum sur la problématique des cerfs de Virginie dans l'arrondissement le jeudi 12 juin prochain au parc nature de la Pointe-aux-Prairies. Il invite les citoyens à participer à ce forum et à faire part de leurs préoccupations et à soumettre leurs pistes de solutions à cette problématique.

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'une pétition d'une citoyenne relativement à la tonte écologique dans les parcs.

Dépôt d'une pétition d'un citoyen relativement à la vitesse sur la rue Saint-Jean-Baptiste

---

## CA14 30 06 0181

**DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT PLUVIAL, D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LA RELOCALISATION DU BOULEVARD GOUIN - OCTROI - CONTRAT - E2R INC. - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING14-08 - AUTORISATION - VIREMENT BUDGÉTAIRE - PROVENANCE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES VERS LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense de 1 390 821,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'un système d'éclairage pour la relocalisation du boulevard Gouin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à E2R inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 357 545,53 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING14-08 (9 soumissionnaires);

D'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers le service de la Mise en valeur du territoire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1142726010

CA14 30 06 0182

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - COMPAGNIE CHAREX INC. -PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE PRR 2014: - 1<sup>RE</sup> AVENUE ENTRE LES RUES DE LA GAUCHETIÈRE ET RENÉ-LÉVESQUE, 5<sup>E</sup> AVENUE ENTRE LES RUES VICTORIA ET DE LA GAUCHETIÈRE - 15<sup>E</sup> AVENUE ENTRE LES RUES DE LA GAUCHETIÈRE ET RENÉ-LÉVESQUE - L'AVENUE OZIAS-LEDUC ENTRE LES BOULEVARDS PERRAS ET GOUIN EST - 55<sup>E</sup> AVENUE ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET PRINCE-ALBERT - RUE BUREAU ENTRE LA 96<sup>E</sup> AVENUE - RACCORDEMENT - TROTTOIR EXISTANT, LE BOULEVARD GOUIN ENTRE LA 71<sup>E</sup> AVENUE ET LE COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY ET LA RUE DE MONTIGNY ENTRE LES 43<sup>E</sup> ET 46<sup>E</sup> AVENUE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING14-07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 2 861 080,78 \$ taxes incluses, pour le programme de réfection routière PRR 2014: 1<sup>re</sup> Avenue entre les rues De La Gauchetière et René-Lévesque, 5<sup>e</sup> Avenue entre les rues Victoria et De La Gauchetière, 15<sup>e</sup> Avenue entre les rues De La Gauchetière et René-Lévesque et, l'avenue Ozias-Leduc entre les boulevards Perras et Gouin Est; 55<sup>e</sup> Avenue entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, rue Bureau entre la 96<sup>e</sup> Avenue et le raccordement au trottoir existant, le boulevard Gouin entre la 71<sup>e</sup> Avenue et le Collège St-Jean-Vianney et la rue De Montigny entre la 43<sup>e</sup> et la 46<sup>e</sup> Avenues;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie Charex inc. au montant de 2 648 000 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING14-07 (7 soumissionnaires). ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.02 1142726011

---

CA14 30 06 0183

**APPROBATION - PROLONGATION - BAIL - 2433-3692 QUÉBEC INC. - PÉRIODE ADDITIONNELLE D'UN AN (1) - 7380, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS (8673-002) - BUREAUX - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 2433-3692 Québec inc., pour une période additionnelle d'une (1) année, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, des locaux d'une superficie de 1 679,00 m<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, moyennant un loyer total de 516 814,80\$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1145372003

---

**CA14 30 06 0184**

**APPROBATION - RENOUELEMENT - BAIL - IMMEUBLES CAROSIELLI INC. - 8595, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS (8121) - DURÉE D'UN (1) AN À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014 - BUREAUX - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DU LOISIR ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Carosielli inc. pour une période d'un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, des locaux de 557,42 m<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 8595, boulevard Maurice-Duplessis (8121), moyennant un loyer total de 154 697,44 \$ taxes incluses, à des fins de bureaux pour la Direction de la culture, des sports, du loisir et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1145372002

---

**CA14 30 06 0185**

**ACCEPTATION - COMMANDITE FINANCIÈRE RÉCURRENTÉ - ENTÉRINEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE POINTE-AUX-TREMBLES ET L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROJET - PLACE DU VILLAGE-DE-LA-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT-ADJOINT - RESPONSABLE DES GRANDS PROJETS - SIGNATURE - CONVENTION**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accepter une commandite financière récurrente de 25 000 \$ sur une période de cinq (5) ans;

D'entériner la convention de partenariat entre la Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du projet de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser monsieur Martin Coutu, directeur d'arrondissement-adjoint - responsable des grands projets à signer cette convention de partenariat.

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.05 1140443016

---

**CA14 30 06 0186**

**AUTORISATION - RENOUELEMENT - PÉRIODE D'UN AN - CONTRAT - NATIONAL VACUUM - SERVICES MUNICIPAUX INC. - TRAVAUX DE NETTOYAGE DE PUISARDS DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT APPEL D'OFFRES PUBLIC 13-12829 - AUTORISATION - DÉPENSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 87 352,83 \$ taxes incluses, contingences et frais incidents inclus, pour les travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'accorder le renouvellement à la firme National Vacuum - Services Municipaux inc., du contrat conclu à cette fin, pour une période d'un an du 15 juin au 31 octobre 2014, au montant de 87 352,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 13-12829;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre (DGSRE).

ADOPTÉ

20.06 1144820004

---

**CA14 30 06 0187**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 14 avril 2014.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA14 30 06 0188**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-CANADIENS - ÉDITION 2014 - SEMAINE ITALIENNE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 700 \$ taxes incluses, à l'organisme CNIC (Congrès national des Italo-Canadiens) pour la tenue des activités dans le cadre de la Semaine italienne de Montréal, qui aura lieu du 8 au 17 août 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1144860021

---

**CA14 30 06 0189**

**ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'avril 2014 et en matière de ressources financières pour la période du 29 mars au 2 mai 2014, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois d'avril 2014 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2014.

ADOPTÉ

30.03 1144230005

---

**CA14 30 06 0190**

**APPROBATION - CONVENTION - « MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES » - MARCHÉ PUBLIC - SAISON ESTIVALE 2014 - OCTROI -CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOUTIEN LOCATIF - ÉDICTION - ORDONNANCES NUMÉROS OCA14-(B-3)-003, OCA14-(P-1)-002 ET OCA14-(RCA09-Z01)-002 - AUTORISATION - DIRECTEUR - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - SIGNATURE - PERMIS « AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UN ÉVÉNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et l'organisme « Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », pour la tenue d'un marché public pour la saison estivale 2014, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, quartier Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ (taxes incluses) à cet organisme;

D'approuver l'occupation du domaine public et édiction, selon le cas, des ordonnances numéros OCA14-(B-3)-003, OCA14-(P-1)-002 et OCA14-(RCA09-Z01)-002 y autorisant: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur; la vente d'articles promotionnels; l'affichage; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur le site identifié, aux dates et heures mentionnées;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant, à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1141312002

---

**CA14 30 06 0191**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MAISON L'ÉCHELON - ÉVÈNEMENT DE LEVÉE DE FONDS 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 150 \$ taxes incluses à l'organisme Maison l'Échelon pour la tenue de sa journée de levée de fonds 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1144860022

---

**CA14 30 06 0192**

**MANDAT - CONTENTIEUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL - ENTREPRENDRE -DÉMARCHES NÉCESSAIRES - DÉMOLITION - BÂTIMENT - 12335, RUE DE MONTIGNY**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE mandater le contentieux de la Ville de Montréal à entreprendre les démarches nécessaires en vue de procéder, à défaut du propriétaire, à la démolition du bâtiment sis au 12335, rue De Montigny, à Montréal.

ADOPTÉ

30.06 1144395002

---

**CA14 30 06 0193**

**DÉPÔT - RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013 - POLITIQUE D'ATTRIBUTION, D'UTILISATION ET DE RENFLOUEMENT DES SURPLUS DÉGAGÉS DE L'EXERCICE FINANCIER 2013 - VILLE DE MONTRÉAL - ADOPTÉE - CONSEIL MUNICIPAL LE 29 AVRIL 2014 - AUTORISATION - PLAN DE REMBOURSEMENT DU DÉFICIT CUMULÉ DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre connaissance des résultats financiers au 31 décembre 2013 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

DE prendre connaissance de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2013 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 29 avril 2014;

D'autoriser le plan de remboursement du déficit cumulé de l'arrondissement au montant de 4 572 696 \$.

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 300 000 \$ à cette fin.

ADOPTÉ

30.07 1140448007

---



**CA14 30 06 0194**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LES VOIX DU QUÉBEC - ORGANISATION - FÊTE NATIONALE - POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 400 \$ taxes incluses à l'organisme Les Voix du Québec pour l'organisation de la fête nationale 2014 à Pointe-aux-Trembles.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.08 1144860024

---

**CA14 30 06 0195**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-94**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE reporter cet article à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

40.01 1143077007

---

**CA14 30 06 0196**

**ADOPTION - PREMIER PROJET- RÉOLUTION NUMÉRO PP-95**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-95 intitulée « Projet particulier visant à autoriser à des fins de garderie la construction d'un bâtiment isolé prévu au 12260, rue de Montigny sur le lot 5 255 187 - District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 18 juin 2014 à 18 h 30, au Centre Roussin, située au 12125, rue Notre-Dame Est, salle 108, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1143077008

---

**CA14 30 06 0197**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉOLUTION  
NUMÉRO PP-93**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 28 mai 2014 relativement à la résolution numéro PP-93 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel isolé situé au 10004, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 508 787 ».

ADOPTÉ

40.03

---

**CA14 30 06 0198**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT  
NUMÉRO RCA09-Z01-020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 28 mai 2014 relativement au règlement numéro RCA09-Z01-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.04

---

**CA14 30 06 0199**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-93**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-93 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel isolé situé au 10004, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 508 787 ».

ADOPTÉ

40.05 1143077006

---

**CA14 30 06 0200**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-020**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement numéro RCA09-Z01-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus)».

ADOPTÉ

40.06 1144810002

---

**CA14 30 06 0201**

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-92**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 1<sup>er</sup> avril 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 6 mai 2014 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-92 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation aux fins de l'usage « entrepreneur et matériaux de construction » (plomberie, électricité et électronique) prévu au 11 761, avenue Lucien-Gendron, sur le lot 1 076 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de la Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.07 1146425003

---

**CA14 30 06 0202**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30064**

Vu les articles 4 et 7 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

Vu les articles 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA14-30064 intitulé « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.08 1140751001

---

**CA14 30 06 0203**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30063**

VU les articles 6, 59, 62 et 63 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C 47.1);

VU les articles 369 et 411 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

VU l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) et les articles 47 et 185.1 de l'annexe C de ladite Charte.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA14-30063 intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux ».

ADOPTÉ

40.09 1144860018

---

**CA14 30 06 0204**

**DÉROGATIONS MINEURES - 12090, RUE NOTRE-DAME EST - LOT 5 303 596**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mai 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant aux articles 98, 101 et 104 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la hauteur maximale en mètre d'un agrandissement projeté, aux dépassements autorisés à la hauteur maximale et au niveau maximal du rez-de-chaussée des agrandissements projetés d'un bâtiment institutionnel situé au 12090, rue Notre-Dame Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur le plan d'élévation déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 17 avril 2014, ainsi que sur les plans d'élévations et le plan du toit déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 17 avril 2014 et sur le plan « coupe générale » déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 17 avril 2014, à savoir :

- permettre que l'agrandissement projeté sur la façade latérale droite du bâtiment soit d'une hauteur maximale de 16 mètres, au lieu de 12,5 mètres;
- permettre l'installation d'un équipement mécanique dont la hauteur dépassera d'un maximum de 5 mètres la hauteur maximale prescrite, au lieu de 4 mètres;
- permettre que le niveau maximal du rez-de-chaussée des agrandissements projetés soit de 3,4 mètres au-dessus du niveau de référence, au lieu de 2 mètres;

ADOPTÉ

40.10 1145270004

---

**CA14 30 06 0205**

**PIIA - 3825, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mai 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation de deux enseignes pour une entreprise située au 3825, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 865 973, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 29 avril 2014.

ADOPTÉ

40.11 1140826004

---

**CA14 30 06 0206**

**PIIA - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN BAPTISTE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mai 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation de deux enseignes pour un commerce situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 28 mars 2014.

ADOPTÉ

40.12 1143469009

---

**CA14 30 06 0207**

**PIIA - 11837, RUE NOTRE-DAME EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mai 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation de cinq (5) enseignes pour un commerce situé au 11837, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 22 avril 2014.

ADOPTÉ

40.13 1143469010

---

**CA14 30 06 0208**

**PIIA - AMENDEMENT - RÉSOLUTION CA13 30 10 0412 - 12090, RUE NOTRE-DAME EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mai 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA13 30 10 0412, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'agrandissement et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment institutionnel situé au 12090, rue Notre-Dame Est, sur le lot 5 303 596, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

La première phase de l'aménagement du terrain est illustrée sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 24 avril 2014;

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans d'élévations déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 17 avril 2014;

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

<b>Matériaux</b>	<b>Composante architecturale</b>	<b>Couleur</b>
Verre thermos trempé	Système de mur-rideau avec ouvrants (agrandissements latéraux et arrière)	Clair
Verre trempé	Garde-corps (terrasse)	Clair
Aluminium	Système de brise-soleil (agrandissements) et marquise (entrée principale)	Fini cuivre
Aluminium	Portes (façade latérale gauche) et fenêtres (tourelle)	Tel qu'existant
Brique d'argile	Tourelle	Tel qu'existant

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.14 1140826003

---

**CA14 30 06 0209**

**APPROBATION ET RATIFICATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2014 - ORDONNANCES OCA14-(P-1)-001-A, OCA14-(V-1)-001-A, OCA14-(B-3)-001-A, OCA14 (C-4.1)-003-A ET OCA14-(RCA09-Z01)-001-A**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2014;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-003-A, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA14-(B-3)-001-A, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA14-(P-1)-001-A, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA14-(RCA09-Z01)-001-A, permettant l'installation d'affichage, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, article 22, l'ordonnance numéro OCA14-(V-1)-001-A, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.15 1141312001

---

#### **CA14 30 06 0210**

#### **ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(RCA09-Z01)-003 - INSTALLATION - ENSEIGNE DE COMMANDITAIRE TEMPORAIRE SUR LE PANNEAU D'AFFICHAGE - PLACE DU VILLAGE-DE-LA-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA14-(RCA09-Z01)-003, en vertu de l'article 315 du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01, tel qu'amendé), autorisant l'installation et le maintien d'une enseigne de commanditaire temporaire installée sur le panneau d'affichage de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de la réalisation de nouvelle place publique, pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉ

40.16 1140443017

---

#### **CA14 30 06 0211**

#### **ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(B-3)-002 - AUTORISATION - BRUIT D'APPAREILS SONORES - SITE DU 3650, BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE - FÊTE RELIGIEUSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA14-(B-3)-002, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), visant l'autorisation du bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, exceptionnellement permis sur le site du 3650, boulevard de La Rousselière, lors d'une fête religieuse tenue le 10 août 2014, de 9 h à 18 h.

ADOPTÉ

40.17 1143971003

---



**CA14 30 06 0212**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30058-3**

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA13-30058-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2014) (RCA13-30058) ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.18 1144860023

---

**CA14 30 06 0213**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-3**

Monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA09-C01-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-C01, tel qu'amendé) ».

Monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.19 1144395003

---

**CA14 30 06 0214**

**ENTÉRINEMENT - ARTICLE 19.07 - POINT 5 - LETTRE D'ENTENTE - 17 POINTS DE NÉGOCIATIONS LOCALES - ARTICLE 49.2 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SCFP, SECTION LOCALE 301, LE 21 JANVIER 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner l'article 19.07 du point 5 de la lettre d'entente sur les 17 points de négociations locales, conformément à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, intervenue avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP), section locale 301, le 21 janvier 2014.

**ADOPTÉ**

50.01 1142700004

---

**CA14 30 06 0215**

**ADOPTION - PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015 - RÉVISION - 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan local de développement durable 2013-2015 - révision 2014 de l'arrondissement.

ADOPTÉ

60.01 1141011001

---

**CA14 30 06 0216**

**APPUI - PROJET DE PARTENARIAT INV'EST - DÉPÔT - SODEC-RDP-PAT-ME - PROGRAMME PRAM EST DE LA VILLE DE MONTRÉAL - ABROGER - RÉOLUTION CA14 30 01 0010 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉES 2014 À 2016**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'abroger la résolution CA14 30 01 0010, adoptée le 21 janvier 2014, relative à une demande de financement pour la première mouture du projet INV'Est;

D'appuyer l'initiative proposée par la SODEC relative à la mise en place d'un nouveau projet de partenariat INV'Est dans le cadre du programme d'aide à la réalisation du plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est);

D'octroyer une contribution financière totale de 36 500 \$ pour les années 2014 à 2016, à savoir :

- Année 2014 : 15 000 \$
- Année 2015 : 11 500 \$
- Année 2016 : 10 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

70.01 1146425005

---

**CA14 30 06 0217**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 20 h 25

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

---

\_\_\_\_\_  
Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2014.

\_\_\_\_\_  
Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut